

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 09/2019



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38

Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH

Le marché du terroir a lieu tous les deuxième samedi du mois.

Divers produits : boulangerie, pain paysan, miel, vins, huile de noix, confitures artisanales etc...

(A partir de 11h30 possibilité de se restaurer sur place ou à emporter : soupe aux pois (Arbsesupp), saucisses, grillades ...).



**Samedi 09 novembre 2019 (dès 8h et toute la matinée) marché du terroir
Place du Tilleul à LAMPERTSLOCH**

Avis aux exposants : Toute personne intéressée pour exposer un stand est priée de s'adresser directement au maire en le contactant au 06.32.65.18.62.

L'association « des couleurs de la vie » tient un stand « le stand des tout-petits-riens ».

C'est une petite station anti-gaspillage sur laquelle vous pourrez déposer des choses et d'autres en bon état dont vous n'avez plus besoin et emporter d'autres choses dont vous avez l'utilité.

2. ETAT CIVIL DU MOIS D'OCTOBRE 2019

DECES

ROEHRIG Jeanne, décédée le 01/10/2019, 87 ans.

WEY veuve HEBTING Marie Anne, compagne WALTER Paul, décédée le 15/10/2019, 86 ans.



ANNIVERSAIRES

TRAUTMANN veuve FISCHER Yvonne, née le 03/10/1931, 88 ans.

GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

ROEHRIG Jean-Georges et Angèle, noces d'orchidée (55 ans) le 30 octobre.

3. PHOTOS INSOLITES

Si vous disposez de photos insolites prises à LAMPERTSLOCH, n'hésitez pas à les envoyer à l'adresse suivante : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

Photo de M. Denis WURTZ

« Lors de fortes pluies les chèvres se mettent à l'abri ! »

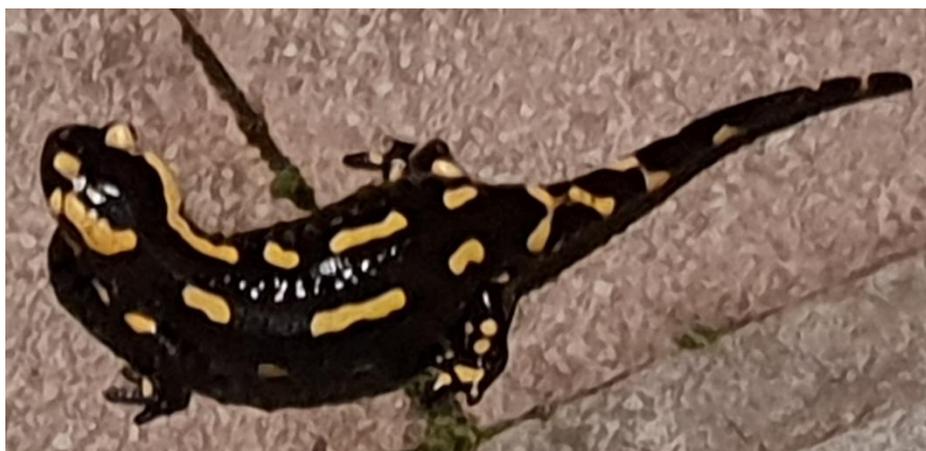


Photo de Mme Evelyne ZACHER

« Drôle de pomme de terre » Grümmeer !



Photos de Mme Marie Noelle et M. Patrick LANG « Drôle de lézard devant notre porte », salamandre tachetée.



4. SOIREE DANSANTE

Le groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH organise sa traditionnelle soirée dansante « Années Tubes » le **samedi 09 novembre 2019 à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH** avec le DJ Antonin.

Menu : Emincé de volaille, spaetzle
Dessert, café

Possibilité de commander un menu végétarien.

Prix adulte : 20 € Prix enfant : 10 €

N'hésitez pas à réserver vos places au 06.12.09.17.02.



5. VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE ENSTERE

La Commune offre à nouveau aux particuliers la possibilité de réserver en Mairie leur bois de chauffage qui sera façonné dans les parcelles de la forêt communale et débardé en bordure de chemins.



Réservation du bois enstéré pour les particuliers (contribuables de la commune) au prix de :

- 55 € TTC / le stère pour les feuillus (chênes, hêtres, etc...) et les résineux (pins, épicéas, etc...)

Réservation du bois enstéré pour les particuliers (non contribuables de la commune) au prix de :

- 65 € TTC / le stère pour les feuillus (chênes, hêtres, etc...) et les résineux (pins, épicéas, etc...)

Chaque acheteur est limité à un maximum de 10 stères par acquéreur.

Les éventuels acheteurs pourront réserver leur bois à la Mairie (heures d'ouverture du secrétariat) et ce, à compter du 04 novembre 2019 jusqu'au 13 décembre 2019 dans la limite des stocks disponibles.

6. CHASSE COMMUNALE : DATES DES BATTUES MOIS DE NOVEMBRE 2019

L'Association de Chasse de Lampertsloch – Preuschkorf effectuera ses prochaines battues selon le programme suivant :



Les vendredis 08 novembre et 29 novembre 2019

Les promeneurs et vététistes sont donc priés de redoubler de vigilance et de prudence dès lors qu'ils traverseront une zone boisée de la forêt communale concernée par la battue annoncée et signalée par des panneaux de danger.



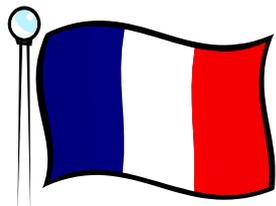
7. AVIS AUX HABITANTS

La Commune vous informe que l'ouvrier communal sera en cure du 22 octobre au 08 novembre, nous comptons sur votre compréhension concernant les travaux et interventions en extérieur.

8. TAGES ZITAT (Leo TOLSTOI, russischer Erzähler und Romanautor)

« Solange das Leben da ist, gibt es auch Glück »

9. COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE



La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale aura lieu le :

**Lundi 11 novembre 2019
à 11h devant le monument aux Morts**



Toute la population y est cordialement invitée ainsi qu'au vin d'honneur servi à l'issue dans la salle polyvalente.

10. RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

La prochaine collecte de vieux papier au profit de la coopérative scolaire aura lieu le :

**Mardi 12 novembre 2019 de 16h30 à 19h
(ramassage uniquement ce jour-là et pendant ce créneau horaire)**



Un conteneur sera placé devant la Mairie.

Les personnes pourront apporter les paquets de journaux ou revues par leurs propres moyens et les jeter dans la benne ou alors déposer les cartons remplis de journaux, revues etc..., bien en vue, devant leur maison pour le mardi 12 novembre 2019 avant 16h (ce ramassage concerne également la Cité Le Bel).

Prière de ne pas mettre de plastique ou nylon et autres déchets avec le vieux papier et de confectionner des colis de petite taille, facile à manipuler par les enfants.

Le conteneur sera encore disponible (s'il n'est pas plein) le mercredi 13 novembre 2019 afin que les habitants puissent y déposer, directement leurs cartons, par leurs propres moyens.

11. GROUPE DE JEUNES DE LAMPERTSLOCH

Comme chaque année, les activités du Groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH reprendront en novembre.

Les inscriptions pour la saison à venir se feront le :

**Samedi 16 novembre 2019 à 14h au local du Groupe de Jeunes
(Ancien site Total, rue des Vignes)**



A l'issue des inscriptions, les enfants pourront confectionner nos traditionnels nichoirs et mangeoires. Tous les enfants dès l'âge de 5 ans seront les bienvenus.

12. VERIFICATION DES EXTINCTEURS

Comme chaque année, la Commune fait vérifier ses extincteurs par un organisme agréé. Cette opération se déroulera le :

**Mercredi 20 novembre 2019 entre 12h et 14h (pour les particuliers)
Rdv avec le technicien en face de la Mairie
Prière de s'adresser à la Mairie de LAMPERTSLOCH**



A cette occasion, la Commune souhaite faire profiter les particuliers du passage du préposé en les invitant à faire vérifier leurs propres extincteurs en bénéficiant d'un tarif préférentiel. Il y aura également possibilité d'acquérir, différents types d'extincteurs, à savoir : extincteurs EPA 6L AREX à 92.13 € HT, extincteurs poudre ABC 6 kg AREX à 97.21 € HT, extincteurs poudre ABC 2kg à 43.05 € HT, extincteurs CO² 2kg à 108.94 € HT.

13. ATELIER PARENTS ENFANTS



Atelier parents-enfants

Organisé par l'AGF de Merkwiller Pechelbronn - Acti Family

Atelier créatif

Thème automne



 **Samedi 23 novembre 2019**
de 14h à 16h

 Salle des Associations
14a route de Woerth

67250 MERKWILLER-PECHELBRONN

ENTRÉE LIBRE - SUR INSCRIPTION - PLACES LIMITÉES

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :
SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER 2020

Sortie découverte
du patrimoine
et de la culture locale
à la maison rurale
de l'Outre Forêt

Pour inscriptions et informations,
contactez :
Mme WESTERMEYER
06 68 24 49 22
actfamily67250@gmail.com



14. COLLECTE ANNUELLE AU PROFIT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La Commune participera, également cette année, à la collecte organisée au profit de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin et lance un appel à la solidarité des habitants pour la réussite de la campagne.

Les dons en nature, uniquement (denrées non périssables), pourront être remis à la Mairie.

- Conserves de toutes sortes, sucre, soupes, huile, vinaigre, aliments pour bébés, riz, pâtes et légumes secs, café, thé, cacao, confiture, céréales et autres denrées alimentaires non périssables.

Vendredi 29 novembre 2019 entre 14h et 18h45
dans le hall d'entrée de la Mairie de LAMPERTSLOCH

D'avance un grand merci aux généreux donateurs.



Banque Alimentaire
du Bas-Rhin



COLLECTE NATIONALE

Aujourd'hui nous avons besoin de :



Café soluble



Pâte à tartiner - Miel
Cacao



sucre



Conserves de poisson
ou de viande



Sauce tomates



Purée de
pommes de terre
en flocons

Banque Alimentaire du Bas-Rhin
9 rue de l'industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden
03 88 40 30 40
ba670@banquealimentaire.org
www.ba67.banquealimentaire.org

15. INAUGURATION DES PLAQUES DES FONTAINES

La Commune a inauguré quatre plaques, en alsacien, apposées sur les fontaines communales **samedi 12 octobre 2019 à 11h à la Place du Tilleul**, en présence du Pasteur Daniel STEINER, concepteur.



16. AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Commune vous rappelle que : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Le fait de ramasser les déjections de chevaux est aussi valable pour leurs propriétaires !

Veillez à clôturer votre propriété afin que votre chien n'en sorte pas, il ne doit pas troubler le voisinage par ses aboiements intempestifs le jour et surtout la nuit, **vous devez tenir votre chien en laisse si vous le sortez et un chien dangereux doit être muselé**, emmenez de quoi ramasser ses excréments et ne le laissez pas uriner n'importe où, apprenez lui le caniveau, ne perdez jamais votre animal de vue, même en rase campagne, vous n'êtes peut-être pas le seul promeneur.

Tout animal domestique en état de divagation, peut être conduit en fourrière, les frais de restitution et autres dudit animal incomberont au propriétaire.

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage qu'il occasionne, qu'il s'agisse de dégâts matériels ou corporels sur une personne.

17. FESTIVITES DE NOËL

FETE DES AINES :

• Information pour les seniors : date à retenir : **Dimanche 08 décembre 2019** aura lieu la traditionnelle fête de Noël organisée par la Commune pour les seniors de LAMPERTSLOCH.



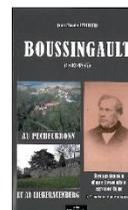
MARCHE DE NOËL :

• **Samedi 14 décembre 2019 de 8h à 18h à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH**, toute personne intéressée pour exposer un stand audit marché est priée de retirer la fiche d'inscription disponible à la Mairie et de la retourner complétée dans les meilleurs délais.



18. BOUSSINGAULT (1802-1887) AU PECHELBRONN ET AU LIEBFRAUENBERG

Reconstitution d'une révolution agronomique, auteur : Jean Claude STREICHER.
Le livre est disponible à la Mairie de LAMPERTSLOCH au tarif de 22 €.



Vos pompiers et les Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin
VOUS INFORMENT

**OBJECTIF : ZÉRO FEUX DE CHEMINÉE,
ZÉRO INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**



Les Sapeurs-Pompiers sont les préventionnistes des établissements recevant du Public.

Les Maîtres Ramoneurs sont les préventionnistes des habitations.

Ensemble, ils concourent à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département :
ils veillent sur votre Famille !

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE MAINTENIR UNE
AÉRATION ET UNE VENTILATION ADÉQUATE
DANS LES MAISONS.**



Le monoxyde de carbone est invisible, incolore, inodore et explosif.

Ne modifier jamais vos conduits de cheminée sans l'intervention d'un professionnel !

CONCERNANT LE BOIS ET LES FEUX DE CHEMINÉE, VOICI QUELQUES ASTUCES !

Le bois doit toujours être bien sec (idéalement 2 ans de séchage). Le bois humide se consume difficilement et crée du bistre et du goudron qui sont les principales sources de Feux de cheminée !!!

COMMENT DÉTECTER UN FEU DE CHEMINÉE :

- Surchauffe du conduit
- Bruit anormal (ronflement)
- Flammes sortant du conduit de cheminée



N'oubliez de faire appel à un maître ramoneur pour le nettoyage de vos conduits !

Selon arrêté préfectoral, et le règlement sanitaire départementale (article 1 puis 3.1 puis 31.6 : Le ramonage est obligatoire deux fois par an par un maître ramoneur (un ramonage pendant la période de chauffe, un ramonage en dehors de la période). Quelque soit le mode de chauffage (bois, gaz, fioul...). De nombreux éléments concourent à l'encrassement : les conditions d'utilisations, les conditions de fonctionnement, le tirage et le combustible !

NB : les conduits de fumée font partie des vérifications (soumis à devis)

QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LES CONDUITS ÉVACUANTS DES FUMÉES ISSUES DE LA COMBUSTION :

- Tous les conduits (maçonné, inox, céramique, plastique) évacuant une combustion (gaz, mazout, bois, granulés) se vérifient et s'entretiennent deux fois par an (sauf pour le gaz où une fois suffit) voir règlement sanitaire ci-contre :
- Faites appel à un professionnel pour toutes vos installations thermiques
- Chaque combustion nécessite une entrée d'air
- Cas particulier des combustibles solides (bois et granulés bois) :

Utiliser un calorifère (poêle, chaudière...) avec une puissance adaptée à l'espace à chauffer.

Prioriser le bois sec (faites confiance à votre livreur).

Ne jamais couper complètement l'arrivée d'air sur votre calorifère.

En cas de doute, faites appel à votre Maître Ramoneur. La liste officielle se trouve sur le site : www.ramoneurs67.fr

Ou dans votre mairie.

En cas d'incendie, faites le 18.

Couper le tirage et évacuer l'habitation.

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens.

Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi des citoyens de la commune.

Or, il n'est pas de sécurité sans qualification.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins une fois par an pour les combustibles gazeux et deux fois par an pour les combustibles solides et liquides, quel que soit la quantité utilisée.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises de la Corporation, ayant les qualités requises pour exercer l'ensemble des prestations liées au ramonage.

Ces entreprises mettent à disposition pour l'ensemble de leur personnel des cartes professionnelles justifiant de leur appartenance à la société membre de la corporation.

Liste des Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin



Nom	Adresse	C.P.	Ville	Téléphone
EURL ROLLHAUS	13 RUE DE L'ABATTOIR	67300	SCHILTIGHEIM	03 88 33 16 68
RAMONAGE FLORENCE	13 RUE DES GRIVES	67330	NEUWILLER LES SAVERNE	03 88 70 09 75
ENTREPRISE DE RAMONAGE	7 RUE SAINTE MONTEE	67260	SARRE-UNION	03 88 00 10 58
ETS BRANDL ET KNIPPER	114 RUE BOECKLIN	67000	STRASBOURG	03 88 31 12 73
HERISSON 67	50 RUE DU LAC	67201	ECKBOLSHEIM	03 88 35 65 44
RAMONAGE GROSS SAS	10 RUE OTTMANN	67100	STRASBOURG	03 88 39 64 42
RAMONAGE SARL FISCHER	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03 88 70 76 74
LA BROUSSE D'ALSACE	12 RUE DES COQUELICOTS	67120	DUTTLENHEIM	03 88 49 84 35
RAMONAGE ENGEL MARCEL ET FILS	40 ROUTE DE SELESTAT	67600	MUSSIG	03 88 85 31 13
RAMONAGE GIEDENGER SARL	31 RUE DES TILLEULS	67470	MOTHERN	03 88 94 39 54
RAMONAGE DE L'ILL SARL	8 RUE DE LIMERSHEIM	67150	ERSTEIN	03 88 98 27 60
RAMONAGE ALSACE NORD SARL	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03 88 91 66 72
SONNTAG ALFRED ET FILS SARL	25 RUE DE ROHRWILLER	67240	BISCHWILLER	03 88 63 11 15
STE J. & R. ALLMENDINGER SARL	23 RUE DE LIEPVRE	67100	STRASBOURG	03 88 34 08 14
CHRIS RAMONAGE	1 RUE DE LA FORET	67130	MUHLBACH/BRUCHE	03 69 73 18 32
STE RAMONAGE BOISSIER	1 RUE DE LA TUILERIE	67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03 88 09 08 26
SOCIETE ALSACIENNE DE RAMONAGE	70 GRAND RUE	67110	GUNDERSHOFFEN	03 88 54 38 73